

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 229 15 mars 2005

SOMMAIRE

Activest Lux Key Fund, Sicav, Luxemburg 10980	Euro Synergies Founder S.A., Luxembourg	10946
Aerotrading S.A., Luxembourg 10961	European Fashion Department S.A., Luxembourg	10978
Alpha Marine S.A., Luxembourg 10973	Eurydice Holding S.A., Luxembourg	10985
Aman, S.à r.l	Events and Business Organisation S.A., Strassen.	10970
Andromede Marine S.A., Luxembourg 10969	Events and Business Organisation S.A., Strassen.	10971
Ariba Belgium S.A., Luxembourg 10979	eleven S.A., Luxembourg	10972
Arta Grafica Luxe S.A., Luxembourg 10984	Falcon Investment Holdings, Luxembourg	10987
Atlantas Sicav, Luxembourg 10989	Ficama S.A., Luxembourg	10977
Auberge Chez le Roy, S.à r.l 10992	Fim Short Term Fund, Sicav, Luxembourg	10950
Aviva Funds, Sicav, Luxembourg 10982	Fim Short Term Fund, Sicav, Luxembourg	10958
Aviva Funds, Sicav, Luxembourg 10983	Financière Naturam S.A., Luxembourg	10986
Baatz Constructions, S.à r.l., Luxembourg 10963	Finpiave International S.A., Luxembourg	10969
Baltra Invest S.A.H., Luxembourg 10978	Garage Müller Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	10963
Bank of Tokyo - Mitsubishi (Luxembourg) S.A., Lu-	Golden Pala S.A., Luxembourg	10976
xembourg 10949	Golden Pala S.A., Luxembourg	10976
Banque Audi Luxembourg S.A., Luxembourg 10977	Golden Pala S.A., Luxembourg	10976
Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg . 10947	Handicap Zero S.A., Luxembourg	10960
Bearbull Luxembourg S.A., Luxembourg 10947	Helux Holding S.A., Luxembourg	10968
Bellary Holding S.A., Luxembourg 10990	Holding Immobilière Nouvelle S.A., Luxembourg	10987
Belvit Holding S.A., Luxembourg 10976	I.C. Productions S.A., Luxembourg	10974
Bétons et Matériaux S.A., Luxembourg 10964	I.G.C., International Group Company S.A., Luxem-	
Blakeney Investors, Sicav, Luxembourg 10947	bourg	10965
Brefina S.A., Luxembourg 10966	I.P.A.H.C. Holding, S.à r.l	10975
Brefina S.A., Luxembourg 10966	Immobilière Espace Kirchberg B S.A., Luxem-	
C.I.P.I. S.A., Luxembourg 10979	bourg	10977
Carrefour S.A., Luxembourg 10973	Imprimerie Worré-Mertens Les Successeurs S.A.,	
Carrifin S.A.H., Luxembourg 10989	Luxembourg	10973
CD-Services, S.à r.l., Luxembourg 10967	Insurance Participations Company S.A., Luxem-	
Centralin, S.à r.l., Luxembourg 10962	bourg	10988
Cloos S.A., Esch-sur-Alzette 10964	Intergroupe S.A., Luxembourg	10987
Cutec S.A.H., Luxembourg	International Locations S.A., Luxembourg	10970
Deutscher Atlas Investment International S.A., Lu-	International Wine Tasting & Trading S.A., Luxem-	
xembourg 10979	bourg	10982
Dompé Pharma International, S.à r.l., Luxem-	Item Europe S.A., Luxembourg	10970
bourg	Itemco S.A., Luxembourg	10972
diffusion saint-paul S.A., Luxembourg 10973	Jarban S.A., Luxembourg	10968
Eni South China Sea Limited, S.à r.l., Luxem-	K. Invest Holding S.A., Luxembourg	10965
bourg	Kiefer, S.à r.l., Colmar-Berg	10962
Eonia Plus	L.A. Barraque Holding S.A., Luxemburg	10959
Frmesinde 1 S.à r.l. Luxembourg	L.Δ. Barraque Holding S.Δ. Luxemburg	10960



Leglux, S.à r.l., Howald	10976	Sailuxfin S.A., Luxembourg	10949
Logiconsult S.A., Luxembourg	10960	Sangiafin S.A., Luxembourg	10961
Lunda S.A., Luxembourg	10984	Sodralux S.A., Grevenmacher	10961
Machen-Iveco Holding S.A., Luxembourg	10974	Sorelu S.A., Luxembourg	10980
Machen-Iveco Holding S.A., Luxembourg	10974	Soxipa Holding S.A., Luxembourg	10991
Magic Europe S.A., Luxembourg	10977	Spektrum A.G., Luxembourg	10975
Malux S.A., Luxembourg	10960	St. Jude Medical Enterprise A.B., S.à r.l., Luxem-	
Marowinia Holding S.A., Luxembourg	10985	bourg	10970
Mediapart S.A., Luxembourg	10972	St. Jude Medical Investments B.V., S.à r.l., Luxem-	
Meridian Conseil en Communication, S.à r.l., Lu-		bourg	10969
Lu xembourg	10974	Stagin S.A., Luxembourg	10968
Metrix S.A., Luxembourg	10991	Stillking Film Group B.V., S.à r.I., Luxembourg	10962
Middle East Two S.A., Luxembourg	10969	Stillking Film Group B.V., S.à r.I., Luxembourg	10963
Middle Sea Shipping S.A., Luxembourg	10969	Sunis Holding S.A., Luxembourg	
Misys International S.A., Luxembourg	10974	Tahc S.A., Luxembourg	10961
Monteagle Holdings S.A., Luxembourg	10990	Techprint S.A., Ehlerange	10962
Monticello Properties S.A., Luxembourg	10986	Timberly S.A.H., Luxembourg	10986
Multi-Manager Solutions, Sicav, Senningerberg	10981	Traf S.A., Luxembourg	10959
Mustang Holding S.A., Luxembourg	10965	Transac S.A., Bertrange	10965
Natural Global Resources Holding S.A	10975	Transac S.A., Bertrange	10965
Natural Global Resources S.A	10975	Transcontinental Investment S.A.H., Luxembourg	10978
Navia Holding S.A., Luxembourg	10991	Transnational Financial Investments S.A., Luxem-	
New Technology System S.A., Luxembourg	10968	bourg	10966
Nobels S.A.H., Luxembourg	10991	Trio International Holding S.A., Luxembourg	10967
Orbite Communication S.A., Luxembourg	10971	Trio International Holding S.A., Luxembourg	10967
P.G.S.E.F.I., S.à r.I., Luxembourg	10975	Trio International Holding S.A., Luxembourg	10967
Pemco International, S.à r.l., Luxembourg	10964	Ulysse Invest, S.à r.l., Luxembourg	10968
(La) Perla Cugnana S.A., Luxembourg	10971	Uni-Global, Sicav, Luxembourg	10981
Pomme Holding S.A., Luxembourg	10992	Unipatent Holding S.A., Luxembourg	10983
Pronuphar S.A., Luxembourg	10961	Valau S.A.H., Luxembourg	10984
Publilatina S.A., Luxembourg	10971	Velan Holding S.A., Nospelt	10958
R.D.C. S.A., Luxembourg	10979	Venusfin S.A., Luxembourg	10959
Reale S.A., Luxembourg	10988	Via Luxembourg, S.à r.l	10992
Renders S.A., Luxembourg	10985	Videofin S.A., Luxembourg	10973
Reprolux S.A., Luxembourg	10972	Videopress S.A., Luxembourg	10972
Rick Holding S.A., Luxembourg	10985	Vital Beauté, S.à r.l., Luxembourg	10964
Risk and Reinsurance Solutions S.A. (2RS), Luxem-		Watercreek Investments S.A., Luxembourg	10984
bourg	10978	Whitefriars International S.A., Remich	10967
régie saint-paul, S.à r.l., Luxembourg	10971	Wide Manghy S.A., Luxembourg	10958
reliure saint-paul, S.à r.l., Luxembourg	10970	Winexco S.A., Luxembourg	10963

ERMESINDE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 23.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08138, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Signature.

(106593.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

EURO SYNERGIES FOUNDER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse. R. C. Luxembourg B 33.912.

En date du 10 octobre 2002, lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire, notre Administrateur FINANCIERE NATEXIS BANQUES POPULAIRES, société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 301 292 959 a changé sa dénomination en NATEXIS PRIVATE EQUITY avec siège social à Paris F-75007, 5-7, rue de Monttessuy.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106620.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



BLAKENEY INVESTORS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.637.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 21 octobre 2004, et a adopté les décisions suivantes:

- 1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
- 2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 30 juin 2004 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
- 3. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 30 juin 2004.
 - 4. L'Assemblée a approuvé les rémunérations des administrateurs.
- 5. L'Assemblée a noté les démissions de M. Jean Pilloud avec effet au 1er juin 2004 et de M. Pierre Pictet avec effet au 31 juillet 2004, et a ratifié les nominations de M. Jerry Hilger en date du 2 juin 2004 et de M. Pierre Etienne en date du 21 octobre 2004.

L'Assemblée a reconduit les mandats de Messieurs Nigel Pilkington, Francis Finlay, Yves Martignier, Miles Morland, Fabien Pictet, Pierre Etienne et Jerry Hilger pour une période d'une année.

6. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises, DELOITTE S.A.

Pour BLAKENEY INVESTORS PICTET & CIE (EUROPE) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(100198.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2004.

EONIA PLUS, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement Allgemeiner und Besonderer Teil betreffend den Fonds EONIA PLUS, welcher von der COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A. verwaltet wird und den Anforderungen von Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 entspricht, wurde am 3. März 2005 unter der Referenz LSO-BC00660 registriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMINVEST ASSET MANAGEMENT S.A.

(021510.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2005.

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 25.459.

BEARBULL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 27.528.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille cinq, le trois mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-François Leidner, employé privé, 12, rue Eugène Ruppert, Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au R. C. Luxembourg, section B n° 25.459,

constituée suivant acte reçu par le susdit notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 janvier 1987, publié au Mémorial C de 1987, page 6115, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire soussigné de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 7635,

avec un capital social actuel de EUR 37.000.000 (trente-sept millions d'euros), représenté par 740.000 (sept cent quarante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) par action, toutes entièrement souscrites et

Monsieur Jean-François Leidner, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 3 mars 2005,

dénommée ci-après «la société absorbante», d'une part.

Et.



2) Madame Chantal Hagen-De Mulder, employée privée, 12, rue Eugène Ruppert, Luxembourg,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée BEARBULL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au R.C. Luxembourg sous la section B et le numéro 27.528,

constituée suivant acte notarié en date du 9 février 1988, publié au Mémorial C de 1998, page 6536, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 9070,

avec un capital social actuel de EUR 620.000 (six cent vingt mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

Madame Chantal Hagen-De Mulder, préqualifiée, est habilitée aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 3 mars 2005,

dénommée ci-après «la société absorbée», d'autre part,

ces deux sociétés, soumises à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée,

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

- 1) La société anonyme BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A. («la société absorbante») dont le siège social est établi à L-2453 Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.459, entend fusionner avec la société anonyme BEARBULL LUXEMBOURG S.A., («la société absorbée»), dont le siège social est établi à L-2453 Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.528, par absorption de cette dernière par la première.
 - 2) La société absorbante détient la totalité des actions de la société absorbée.

En conséquence, l'opération de fusion s'effectuera en conformité des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée dans la suite (ci-après dénommée «loi sur les sociétés commerciales»).

- 3) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies par la société absorbante, a été fixée au 1er octobre 2004.
- 4) Les sociétés absorbée et absorbante ne comptent pas d'actionnaires ayant des droits spéciaux. En outre aucune action privilégiée n'est émise.
 - 5) Aucun avantage particulier n'est accordé aux administrateurs des deux sociétés qui fusionnent.
- 6) La fusion prendra effet entre parties un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 7) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société absorbante, des documents indiqués à l'article 267 paragraphe (1) a), b), et c) de la loi sur les sociétés commerciales; Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais sur simple demande.
- 8) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à statuer sur l'approbation de la fusion.

A défaut de convocation d'une assemblée ou de rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, à savoir:

- a) la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
 - b) la société absorbée cesse d'exister,
 - c) l'annulation des actions de la société absorbée détenues par la société absorbante.
- 9) La société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée.
- 10) Les mandats des administrateurs de la société absorbée prennent fin à la date de la fusion et décharge sera accordée aux administrateurs de la société absorbée par la prochaine assemblée générale annuelle de la société absorbante.
- 11) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
 - effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie....), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.



Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, les comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: E. Ruppert, Ch. Hagen-De Mulder, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2005, vol. 147S, fol. 37, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2005.

J. Delvaux.

(022200.2/208/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2005.

SAILUXFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 81.289.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 3 décembre 2004, que:

- Monsieur Bruno Beernaerts a démissionné de son poste d'administrateur de la société et Monsieur Kamal Akaoui a démissionné de son poste d'administrateur et Administrateur-Délégué.

Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

- AB INTERSERVICE S.A. a démissionné de son poste de commissaire.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07305. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105826.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.937.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 1er octobre 2004

- Le Conseil d'Administration nomme Mr Fumiyuki Akikusa Président du Conseil d'Administration en remplacement de Mr Tetsuo Iwata.
 - Le Conseil d'Administration approuve les changements suivants dans la liste des signatures autorisées de la banque: Sont d'application:

Aguéda Pallucca: Vice President & Manager, Signature A; Alain Schanen: Vice President & Manager, Signature A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

J.-P. André

Vice President & Manager

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(105937.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.



FIM SHORT TERM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.468.

L'an deux mille cinq, le quatorze février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable FIM SHORT TERM FUND, avec siège social au 14, rue Aldringen, à L-1118 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 81 du 4 mars 1994.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte en date du 4 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 janvier 1997, numéro 19 et en date du 30 mai 2000, publié le 26 juillet 2000 au Mémorial C n° 536.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Aurore Alexandre, employée privée demeurant à Creutzwald (France). La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Rafaël Aguilera, employé privé demeurant à Luxembourg-ville (Luxembourg).

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Didier Lambert, employé privé demeurant à Vance (Belgique).

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:
- au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date des 13 et 29 janvier 2005;
- au journal «Luxemburger Wort», en date des 13 et 29 janvier 2005;
- au journal «Letzebuerger Journal», en date des 13 et 29 janvier 2005.

Les actionnaires nominatifs ont été convoqués par courrier en date du 27 janvier 2005.

II. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la Présidente, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que une action est représentée à cette assemblée générale extraordinaire. Une première assemblée générale extraordinaire convoquée par les convocations indiquées dans le procès-verbal de l'assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue aux termes d'un acte du ministère du notaire soussigné en date du 12 janvier 2005 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

- 1. Refonte complète des statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 entrée en vigueur le 13 février 2004;
 - 2. Suppression des dispositions relatives au cloisonnement des compartiments à l'égard des tiers;
- 3. Augmentation du délai maximum de paiement des ordres de souscription et de rachat de 5 jours à 7 jours (nouveaux articles 10 §3 et 13 §2);
- 4. Ouverture de la possibilité pour la Société d'exiger une conversion ou un rachat total des actions lorsque le nombre d'actions subsistantes est jugé insuffisant (nouveaux articles 12 §3 et 13 §4);
 - 5. Possibilité de payer le prix de rachat d'actions par cession d'actifs (nouvel article 13 §5);
 - 6. Ajout de la méthode d'évaluation des swaps (nouvel article 14 §7 (g));
- 7. Suspension de VNI en cas de fusion, liquidation, scission et toute opération de restructuration de compartiment (nouvel article 15 §1 (f));
- 8. Remplacement d'un seuil fixe par un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment pour une liquidation ou fusion de compartiment sous forme simplifiée (nouvel article 32 §4 1);
 - 9. Divers.
- IV. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 entrée en vigueur le 13 février 2004 et de les adapter aux décisions qui seront prises ci-après en vertu de l'ordre du jour de l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer les dispositions relatives au cloisonnement des compartiments à l'égard des tiers.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le délai maximum de paiement des ordres de souscription et de rachat de 5 jours à 7 jours et en conséquence, d'insérer de nouveaux articles 10 §3 et 13 §2.



Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ouvrir la possibilité pour la Société d'exiger une conversion ou un rachat total des actions lorsque le nombre d'actions subsistantes est jugé insuffisant et en conséquence, d'insérer de nouveaux articles 12 §3 et 13 §4.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'instaurer la possibilité de payer le prix de rachat d'actions par cession d'actifs et, en conséquence, d'insérer un nouvel article 13 §5.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'ajouter la méthode d'évaluation des swaps et en conséquence, d'insérer un nouvel article 14 §7 (g).

Septième résolution

L'assemblée décide de suspendre la VNI en cas de fusion, liquidation, scission et toute opération de restructuration de compartiment (nouvel article 15 § 1 (f)).

Huitième résolution

L'assemblée décide de remplacer un seuil fixe par un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment pour une liquidation ou fusion de compartiment sous forme simplifiée et en conséquence, d'insérer un nouvel article 32 §4 1.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société, ayant la teneur suivante:

Titre ler - Dénomination - Durée - Objet - Siège de la société

- Art. 1er. Forme et dénomination. Il existe en vertu des présents statuts (ci-après «les Statuts») une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de FIM SHORT TERM FUND (ci-après dénommée «la Société»).
 - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds, récoltés dans le public par une offre publique ou privée, en valeurs mobilières de toutes espèces dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet dans le sens le plus large de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (ci-après la «Loi»).

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché, de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Titre II - Capital social - Caractéristiques des actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et est à tout moment égal à la valeur de l'actif net de la Société.

Le capital minimum est celui prévu par la Loi.

- Art. 6. Compartiments d'actifs. Les actions seront, selon ce que le conseil d'administration décidera, de différentes classes (ci-après désignées par «compartiment»). Le produit de l'émission de chacun des compartiments sera placé en valeurs mobilières et autres actifs financiers liquides suivant la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la Loi et la réglementation en vigueur.
- Art. 7. Catégories et sous-catégories d'actions. Au sein d'un compartiment, le conseil d'administration peut établir des catégories et/ou sous-catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des dividendes («actions de distribution») ou ne donnant pas droit à des dividendes («actions de capitalisation»), et/ou (ii) une structure spécifique de frais, et/ou (iii) toute autre spécificité applicable à une catégorie et/ou sous-catégorie d'actions.
- Art. 8. Forme des actions. Toute action, quel que soit le compartiment, la catégorie ou la sous-catégorie dont elle relève, pourra être, sur décision du conseil d'administration, nominative ou au porteur.

Les actions au porteur pourront être émises sous la forme de certificats dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. L'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le compartiment, la catégorie et/ou la sous-catégorie



à laquelle ces actions correspondent ainsi que le montant payé pour chacune de ces actions. Au cas où pareil actionnaire ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre par une déclaration écrite envoyée au siège social de la société ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la société. Tout transfert d'actions nominatives entre vifs ou à cause de mort sera inscrit au registre des actionnaires.

Le propriétaire d'actions nominatives recevra une confirmation d'inscription dans le registre ou, si le conseil d'administration l'autorise, un certificat représentatif de ses actions.

Les certificats d'actions portent la signature de deux administrateurs de la Société. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen de griffes. Elles resteront valables même dans le cas où les signataires perdraient leur pouvoir de signer après l'impression des titres. Toutefois, l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. Dans ce cas elle doit être manuscrite.

La remise et la livraison matérielle des certificats pourront être mises à la charge de l'actionnaire demandant l'émission matérielle de ces certificats. Le tarif éventuellement appliqué pour la livraison matérielle des titres sera précisé dans le prospectus.

Les certificats peuvent à tout moment être échangés contre des certificats de forme ou de coupure différente moyennant paiement par celui qui en fait la demande des frais entraînés par cet échange.

Dans les limites et conditions fixées par le conseil d'administration, les actions au porteur peuvent être converties en actions, nominatives et inversement sur demande du propriétaire des actions concernées. Cette conversion peut donner lieu au paiement par l'actionnaire des frais entraînés par cet échange.

La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que ce mandataire ait été désigné.

Art 9. Certificats perdus ou endommagés. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent, après leur remise à la Société, être échangés contre de nouveaux certificats sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront annulés sur-le-champ.

La Société peut mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'action et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 10. Emission des actions. Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions du compartiment, de la catégorie/sous-catégorie concernés (ou le cas échéant, au prix initial de souscription spécifié dans le prospectus), augmentée éventuellement des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration.

Le prix de souscription sera payé dans un délai à déterminer par le conseil d'administration mais qui ne pourra excéder sept jours ouvrés bancaires à Luxembourg suivant la date à laquelle la valeur nette applicable a été déterminée.

Les demandes de souscriptions peuvent être suspendues dans les conditions et selon les modalités prévues aux présents Statuts

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Sur décision du conseil d'administration, des fractions d'actions pourront être émises pour les actions nominatives ainsi que pour les actions au porteur qui seront comptabilisées au crédit du compte titre de l'actionnaire. Ces fractions d'actions donneront droit à un prorata de dividendes.

Le conseil d'administration pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la législation en vigueur et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur de la Société et pour autant que de telles valeurs mobilières soient conformes aux politique et restrictions d'investissement du compartiment concerné tels que décrits dans le prospectus de la Société.

- Art. 11. Restrictions à l'acquisition d'actions de la société. La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale si cette possession constitue une infraction à la législation en vigueur ou est autrement préjudiciable à la Société.
- Art. 12. Conversion des actions. Sauf restrictions spécifiques décidées par le conseil d'administration et indiquées dans le prospectus, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion au sein d'un même compartiment ou entre



compartiments de tout ou partie de ses actions d'une catégorie/sous-catégorie en actions d'une même ou d'une autre catégorie/sous-catégorie.

Le prix de conversion des actions sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux catégories/sous-catégories d'actions concernées, calculée le même Jour d'Evaluation et en tenant compte éventuellement des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration.

Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie/sous-catégorie d'actions déterminée en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire à convertir toutes ses actions relevant de cette catégorie/sous-catégorie.

Les actions dont la conversion a été effectuée seront annulées.

Les demandes de conversions peuvent être suspendues dans les conditions et modalités prévues aux présents Statuts.

Art. 13. Rachat des actions. Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans le prospectus et dans les limites imposées par la Loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat sera payé dans un délai à déterminer par le conseil d'administration mais qui ne pourra excéder sept jours ouvrés bancaires à Luxembourg suivant la date à laquelle la valeur nette applicable a été déterminée.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action du compartiment, de la catégorie/sous-catégorie concernés, diminuée éventuellement des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie/sous-catégorie d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cette catégorie d'actions/sous-catégorie.

Le conseil d'administration aura le droit de satisfaire au paiement du prix de rachat de chaque actionnaire consentant, par attribution en nature de valeurs mobilières du compartiment concerné pour autant que les actionnaires subsistants ne subissent pas de préjudice et qu'un rapport d'évaluation du réviseur de la Société soit établi. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé par le gestionnaire dans le respect de la politique et des restrictions d'investissement du compartiment concerné.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Les demandes de rachats peuvent être suspendues dans les conditions et selon les modalités prévues aux présents Statuts.

Art. 14. Valeur nette d'inventaire. La valeur de l'actif net et la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment, catégorie et sous-catégorie d'actions de la Société ainsi que les prix d'émission, de conversion et de rachat seront déterminés par la Société au moins une fois par mois, suivant une périodicité à fixer par le conseil d'administration.

La valeur de l'actif net de chaque compartiment est égale à la valeur totale des actifs de ce compartiment moins les dettes de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire par action est obtenue en divisant les actifs nets du compartiment concerné par le nombre d'actions émises au titre de ce compartiment, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation des actifs nets de ce compartiment entre les différentes catégories et sous-catégories d'actions du compartiment concerné.

Cette valeur nette sera exprimée dans la monnaie d'expression du compartiment concerné ou en toute autre devise que pourra choisir le conseil d'administration. Le jour auquel la valeur nette sera déterminée est désigné dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation».

Les modalités d'évaluation seront déterminées comme suit:

Les actifs de la Société comprendront notamment:

- (1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour de paiement;
- (2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);
- (3) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;
- (4) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société en avait connaissance;
- (5) tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au jour de paiement par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
 - (6) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;
 - (7) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Sans préjudice de ce qui peut être spécifié pour un compartiment, une catégorie et/ou une sous-catégorie, la valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

- (a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- (b) la valeur des parts d'organismes de placement collectif sera déterminée suivant la dernière valeur nette d'Inventaire disponible;



- (c) l'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le conseil d'administration estimera avec prudence et bonne foi.
- (d) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. `
- (e) Les valeurs exprimées en une autre devise que la devise d'expression du compartiment concerné seront converties sur la base du taux de change applicable au jour d'évaluation.
- (f) Le conseil d'administration est habilité à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des cours d'évaluation pertinents. Les décisions prises à cet égard seront reflétées dans le présent prospectus.
- (g) Les swaps seront évalués sur base de leur valeur de marché, telle que déterminée sous la surveillance du et suivant des procédures établies par le conseil d'administration de la Société.

Les engagements de la Société comprendront notamment:

- (1) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;
- (2) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés);
- (3) toutes réserves, autorisées ou approuvées par le conseil d'administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la Société;
- (4) tout autre engagement de la Société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de constitution et de modification ultérieure des statuts, du prospectus ou de tout autre document relatif à la Société, les commissions et frais payables aux gestionnaire, comptable, dépositaire et agents correspondants, agent domiciliataire, agent administratif, agent de transfert, agents payeurs ou tous autres agents, prestataires, mandataires et/ou employés de la Société, ainsi qu'aux représentants permanents de la Société dans les pays où elle est soumise à l'enregistrement, les frais d'assistance juridique et de révision des comptes annuels de la Société, les frais de promotion, les frais d'impression et de publication des documents de vente des actions, les frais d'impression des rapports financiers annuels et intérimaires, les frais d'impression des titres au porteur, les frais de tenue d'assemblées et de réunions du conseil d'administration, les frais de voyage raisonnables des administrateurs et directeurs, les jetons de présence, les frais des déclarations d'enregistrement, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toutes autres dépenses d'exploitation, y compris les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement et tous autres frais administratifs. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie seront imputés aux différents compartiments, catégories ou sous-catégories à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs, nets respectifs. Chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société. Chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du jour d'évaluation de son prix d'émission et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au jour d'évaluation.

- Art. 15. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, de la conversion et du rachat des actions. Sans préjudice des causes légales de suspension, le conseil d'administration de la Société pourra à tout moment suspendre l'évaluation de la valeur nette d'inventaire des actions d'un ou de plusieurs compartiments ainsi que l'émission, la conversion et le rachat des actions dans les cas suivants:
- (a) pendant toute période durant laquelle un ou plusieurs marchés de devises ou une bourse de valeurs qui sont les marchés ou bourse principaux où une portion substantielle des investissements du compartiment à un moment donné est cotée, se trouvent fermés, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;
- (b) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la Société, rendent impossible de disposer de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des actionnaires;
- (c) pendant toute rupture des communications, normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la Société ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;
- (d) lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer des transactions pour compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisées à dés taux de change normaux;
 - (e) dès une prise de décision de liquider soit la Société, soit un ou plusieurs compartiments;
- (f) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments de la Société et durant un délai maximum de deux jours ouvrés bancaires à Luxembourg;



(g) ainsi que dans tous les cas où le conseil d'administration estime par une résolution motivée qu'une telle suspension est nécessaire pour sauvegarder l'intérêt général des actionnaires concernés.

En cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, la Société informera immédiatement de manière appropriée les actionnaires ayant demandé la souscription, la conversion ou le rachat des actions du ou des compartiments concernés.

Au cas où le total des demandes nettes de rachat/conversion reçues au titre d'un compartiment visé à un jour de calcul de la valeur nette d'inventaire donné porte sur plus de 10% des actifs nets du compartiment concerné, le conseil d'administration peut décider de réduire et/ou de différer les demandes de rachat/conversion présentées au prorata de manière à réduire le nombre d'actions remboursées/converties à ce jour jusqu'à 10% des actifs nets du compartiment concerné. Toute demande de rachat/conversion ainsi différée sera reçue prioritairement par rapport aux demandes de rachat/conversion reçues au prochain jour de calcul de la valeur nette d'inventaire, sous réserve toujours de la limite précitée de 10% des actifs nets.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, ou en cas de demandes de souscription, de conversion ou de rachat supérieures à 10% des actifs nets d'un compartiment, le conseil d'administration se réserve le droit de ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué, dès que possible, pour le compte du compartiment, les achats et ventes de valeurs mobilières qui s'imposent. Dans ce cas, toutes les demandes de souscription, de conversion et de rachat en instance d'exécution seront traitées simultanément sur base de la valeur nette ainsi calculée.

Les demandes de souscription, de conversion et de rachat en suspens pourront être révoquées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la Société avant la cessation de la suspension. Ces demandes seront prises en considération le premier Jour d'Evaluation faisant suite à la cessation de la suspension. Dans l'hypothèse où l'ensemble des demandes en suspens ne peuvent être traitées lors d'un même Jour d'Evaluation, les demandes les plus anciennes auront priorité sur les demandes les plus récentes.

Titre III - Administration et surveillance de la société

Art. 16. Administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat d'une période de six ans au plus, renouvelable.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 17. Présidence et réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président ou, en cas d'empêchement, d'un vice-président, ou de deux administrateurs chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, aux lieu, date et heure indiqués dans l'avis de convocation. Tout administrateur empêché peut donner, par écrit, télex, télécopie ou tout autre moyen de transmission électronique, à un autre administrateur délégation pour le représenter et voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sous la présidence de son Président, ou à défaut du plus âgé de ses vice-présidents s'il y en a ou, à défaut de l'administrateur-délégué s'il y en a un, ou à défaut de l'administrateur le plus âgé présent à la réunion

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire. Cette décision recueillera l'accord de tous les administrateurs dont les signatures seront apposées soit sur un seul document, soit sur des exemplaires multiples de celui-ci. Une telle décision aura la même validité et la même vigueur que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil régulièrement convoquée et tenue.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président ou par la personne qui aura assumé la présidence en son absence.

Art. 18. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés



à l'assemblée générale par la législation en vigueur ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer la politique et les restrictions d'investissement de la Société et de chacun de ses compartiments dans le respect de la Loi.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toutes les personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

- Art. 19. Gestion journalière. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion soit à un ou plusieurs administrateurs soit à un ou plusieurs agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Ces personnes auront les pouvoirs qui leur auront été conférés par le conseil d'administration. Elles peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé. Dans le but de réduire les charges opérationnelles et administratives tout en permettant une plus grande diversification des investissements, le conseil d'administration peut décider que tout ou partie des actifs de la Société seront cogérés avec des actifs appartenant à d'autres organismes de placement collectif ou que tout ou partie des actifs des compartiments, catégories et / ou souscatégories seront cogérés entre eux.
- Art. 20. Politique d'investissement. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de chaque compartiment de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la législation en vigueur et celles adoptées par le conseil d'administration.
- Art. 21. Délégation de Gestion et Conseils. La Société pourra conclure un ou plusieurs contrat(s) de délégation de gestion au sens le plus large du terme au sens de la Loi ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère dans les limites et sous les conditions autorisées par la Loi.
- Art. 22. Clause d'invalidation. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé.

L'administrateur ou directeur de la Société qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 23. Réviseur d'entreprises. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un Réviseur d'Entreprises agréé qui sera nommé par l'Assemblée Générale pour le terme qu'elle fixera et qui sera rémunéré par la Société.

Titre IV - Assemblées générales

- Art. 24. Représentation. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représenté tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée s'imposeront à tous les actionnaires, indépendamment de la catégorie ou sous-catégorie d'actions qu'ils détiennent. Toutefois, si les décisions concernent exclusivement les droits spécifiques des actionnaires d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une sous-catégorie ou s'il existe un risque de conflit d'intérêt entre différents compartiments, ces décisions devront être prises par une assemblée générale représentant les actionnaires de ce compartiment, de cette catégorie ou de cette sous-catégorie.
- Art. 25. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois d'octobre à 11.30 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvré bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles requièrent ce déplacement.

Les autres assemblées générales d'actionnaires se tiendront aux date, heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Toute assemblée sera présidée par le Président du conseil d'administration ou à défaut par le plus âgé des vice-présidents s'il y en a, ou à défaut par l'Administrateur-délégué s'il y en a, ou à défaut par un des administrateurs ou toute autre personne désignée par l'Assemblée.

Art. 26. Votes. Toute action entière donne droit à une voix et toutes les actions, quel que soit le compartiment dont elles relèvent, concourent de façon égale aux décisions à prendre en assemblée générale. Les fractions d'actions seront sans droit de vote. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées soit personnellement soit en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.



Art. 27. Quorum et conditions de majorité. Sauf dispositions contraires de la législation en vigueur ou des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées, compte non tenu des abstentions.

Titre V - Année sociale

Art. 28. Année sociale. L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 29. Répartition du résultat annuel. Des distributions de dividendes peuvent être effectuées pour autant que l'actif net de la Société demeure à tout moment supérieur au capital minimum prévu par la Loi.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du conseil d'administration, pour chaque catégorie / sous-catégorie d'actions, tant de l'opportunité que du montant du dividende à verser aux actions de distribution. S'il est dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne sera faite.

Le conseil d'administration peut, conformément à la législation en vigueur, procéder à des paiements d'acomptes sur dividendes

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions nouvelles au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions qu'il déterminera.

Les dividendes seront payés dans la devise du compartiment, sauf stipulation contraire décidée par le conseil d'administration

Titre VI - Dissolution - Liquidation - Fusion - Apport

Art. 30. Dissolution de la Société. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

Si le capital de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum légal, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale qui délibère sans condition de présence, et qui décide à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée, compte non tenu des abstentions. Si le capital devient inférieur au quart du capital minimum légal, l'assemblée générale délibérera également sans condition de présence, mais la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation à l'assemblée doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Art. 31. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le produit net de liquidation de chaque compartiment, catégorie/sous-catégorie sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires du compartiment, de la catégorie/sous-catégorie concernés en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ces compartiment, catégorie/sous-catégorie.

Le produit de la liquidation qui n'aura pas été distribué au moment de la clôture de la procédure de liquidation sera tenu en dépôt sous la garde de la Caisse de consignation au bénéfice des actionnaires non identifiés jusqu'à prescription de trente ans.

- **Art. 32. Liquidation, fusion, apport de compartiments.** L'assemblée générale des actionnaires d'un compartiment peut décider:
 - 1) soit de la liquidation pure et simple dudit compartiment;
 - 2) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre compartiment de la Société;
- 3) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre Organisme de Placement Collectif de droit luxembourgeois dans les limites autorisées par la Loi.

Dans ce cas, aucun quorum de présence n'est exigé et les résolutions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

En cas d'apport à un fond commun de placement, l'accord formel des actionnaires concernés sera requis et la décision prise quant à l'apport n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur dudit apport. Les mêmes décisions peuvent être prises par le conseil d'administration à la majorité de ses membres, dans les cas suivants uniquement:

- 1) lorsque les actifs nets du compartiment concerné deviennent inférieurs à un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment;
- 2) lorsque interviennent des changements substantiels de la situation politique, économique et sociale, ainsi que lorsque l'intérêt des actionnaires le justifie.

Les décisions ainsi prises soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, feront l'objet de publication dans la presse telle que prévu dans le prospectus pour les avis aux actionnaires.

En cas de fermeture d'un compartiment par apport, les actionnaires de ce compartiment auront la faculté, durant une période d'un mois à partir de la publication prévue au précédent paragraphe, de demander le rachat de leurs parts. Dans ce cas, aucun frais de rachat ne leur sera imputé. A l'expiration de ce délai, la décision d'apport engage l'ensemble des actionnaires de ce compartiment qui n'auront pas fait usage de cette faculté.

En cas de liquidation pure et simple d'un compartiment les avoirs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues dans les compartiments concernés. Des avoirs non distribués à la date de clôture de liquidation seront déposés à la banque dépositaire pour une période ne pouvant excéder six mois avec effet à cette date. Passé ce délai ces avoirs seront déposés à la Caisse de Consignation jusqu'à la fin de la prescription légale.



Titre VII - Dispositions finales

Art. 33. Dépôt des avoirs de la société. Dans la mesure requise par la Loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (la «Banque Dépositaire»).

La Banque Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi.

- Si la Banque Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans 2 mois à partir de la date où la démission devient effective. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer la Banque Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.
- Art. 34. Modifications des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la législation en vigueur et par les prescriptions des présents Statuts.
- Art. 35. Dispositions légales. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Alexandre, R. Aguilera, D. Lambert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2005, vol. 147S, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

J. Elvinger.

(018777.2/211/530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

FIM SHORT TERM FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 46.468.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

Signature.

(018780.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2005.

VELAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8392 Nospelt, 18, rue d'Olm. R. C. Luxembourg B 24.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04887, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2004.

Signature.

(105926.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

WIDE MANGHY S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 72.954.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 21 décembre 2004 à 9.30 heures à Luxembourg a pris à l'unanimité la résolution suivante:

- La FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération à L-5969 Itzig, est nommée en qualité de commissaire aux fins de vérifier le rapport et les comptes du liquidateur.

Pour extrait conforme

S. Coyette

Liquidateur de la société

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07185. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106073.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.



VENUSFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 45.406.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 octobre 2004

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105951.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

TRAF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 36.601.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 décembre 2004

Résolutions

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Carlo Fagioli, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 août 2004.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

MM. Alessandro Fagioli, industriel, demeurant à S. Ilario d'Enza (Italie), administrateur;

Carlo Fagioli, industriel, demeurant à S. Ilario d'Enza (Italie), administrateur;

Cristiano Ciseri, dirigeant d'entreprises, demeurant à Viganello (Suisse), administrateur.

Commissaire aux comptes:

AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAF S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(105953.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

L.A. BARRAQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe. R. C. Luxembourg B 74.107.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(105963.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.



L.A. BARRAQUE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 74.107.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX05836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(105964.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

MALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 28.862.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(105965.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

HANDICAP ZERO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 29.326.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(105968.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

LOGICONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 82.165.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(105970.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

ENI SOUTH CHINA SEA LIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 85.538.

-

Extrait du Contrat de Cession de parts de la société daté du 22 novembre 2004

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 22 novembre 2004, ENI OIL HOLDINGS B.V., ayant son siège social à Strawinskylaan 1041, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société de la manière suivante:

- 120 parts sociales d'une valeur de 100,- USD chacune, à la société ENI EXPLORATION BV avec siège social à Strawinskylaan 1247, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas.

Ainsi, les parts de la société ENI SOUTH CHINA SEA LIMITED, S.à r.l. sont réparties de la manière suivante:

- ENI EXPLORATION BV: 120 parts

Luxembourg, le 7 décembre 2004.

A. Vella

Président du Conseil de Gérance

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106013.3/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.



SODRALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, an den Längten.

R. C. Luxembourg B 80.301.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(105972.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

AEROTRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 28.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07679, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en décembre 2004.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(106012.3/1051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

SANGIAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.459.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SANGIAFIN S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(106038.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

PRONUPHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 66.417.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2004, réf. LSO-AX02593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature

(106054.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

TAHC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 84.020.

Conseil d'administration depuis le 16 décembre 2004:

- Me Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, président;
- Me Denis Lenfant, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire;
- Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, 13, rue Beau Site. Commissaire:
- Monsieur Sébastien Kopp, comptable, demeurant à B-6750 Musson, 24, rue de la Corne au Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAHC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06499. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106379.3/255/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



KIEFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7716 Colmar-Berg, 26, rue Belle Vue. R. C. Luxembourg B 46.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07045, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 décembre 2004.

Pour KIEFER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(106065.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

TECHPRINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activité Zare (Ilôt Est).

R. C. Luxembourg B 30.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07046, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 décembre 2004.

Pour TECHPRINT S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(106069.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

CENTRALIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 11, rue de la Paix.

R. C. Luxembourg B 20.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07050, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 décembre 2004.

Pour CENTRALIN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(106072.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

STILLKING FILM GROUP B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.637.

Extrait du contrat de cession de parts de la société daté du 22 décembre 2004

En vertu du contrat de cession de parts daté du 2 novembre 2004, les actionnaires ont transféré leurs parts détenues dans la société STILLKING FILM GROUP B.V. de la manière suivante:

- Elisabeth Goth, résidant au 3003, Simms Town Road, USA 40033 Lebanon, Kentucky, a transféré 2.379 parts sociales à STILLKING FILM HOLDING LIMITED (anciennement UNITED FILMS N.V.), avec siège social à ASL House, 12-14 David Place, St Helier, JE2 4TD Jersey;
- BAADER WERTPAPIERHANDELSBANK A.G., avec siège social au 4, Weihenstephanerstrasse, D-85716 Unterschleissheim, Allemagne, a transféré 660 parts sociales à STILLKING FILM HOLDING LIMITED (anciennement UNITED FILMS N.V.), avec siège social à ASL House, 12-14 David Place, St Helier, JE2 4TD Jersey.

L'associé unique de la société est désormais:

STILLKING FILM HOLDING LIMITED (anciennement UNITED FILMS N.V.), détenant 11.563 parts sociales.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

M. van Krimpen

Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106040.3/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.



WINEXCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2145 Luxembourg, 115, rue Cyprien Merjai.

R. C. Luxembourg B 23.565.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07052, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 décembre 2004.

Pour WINEXCO S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(106075.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

BAATZ CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.

R. C. Luxembourg B 29.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07047, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 décembre 2004.

Pour BAATZ CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(106077.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

GARAGE MULLER IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 70, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 2.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07055, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(106078.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

STILLKING FILM GROUP B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.637.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 2 décembre 2004

L'unique Associé de STILLKING FILM GROUP B.V. (la «Société») a décidé comme suit:

- de nommer Mr Herman Boersen, né le 28 juillet 1972 à Amersfoort (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, en qualité de gérant de la société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mr Martin Drozd, né le 23 novembre 1977 à Vsetin (République Tchèque), avec adresse professionnelle au Krizeneckeho nam. 322, 152 53 Prague 5, République Tchèque, en qualité de gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Mr Michel van Krimpen
- Mr Herman Boersen
- Mr Martin Drozd.

Luxembourg, le 2 décembre 2004.

M. van Krimpen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106046.3/710/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.



BETONS ET MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald. R. C. Luxembourg B 78.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07057, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 décembre 2004.

Pour BETONS ET MATERIAUX S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(106079.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

VITAL BEAUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 2, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 69.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07060, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour VITAL BEAUTE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(106080.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

CLOOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 33, route de Belval.

R. C. Luxembourg B 6.593.

Les comptes annunels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07063, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 23 décembre 2004.

Pour CLOOS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

(106082.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

PEMCO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 104.011.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales datée du 16 décembre 2004 que ADVENT PEMCO LLC, une société à responsabilité limitée, régie suivant les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège au c/o 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité de «General Partner» de PEMCO INTERNATIONAL L.P., un «Limited Partnership» régi suivant les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, est dorénavant associé unique de la société PEMCO INTERNATIONAL S.à r.l.

Münsbach, le 28 décembre 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG,

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106451.3/556/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



I.G.C., INTERNATIONAL GROUP COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 43.932.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07862, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(106086.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

K. INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 92.457.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour K. INVEST HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(106087.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

MUSTANG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.151.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06804, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour MUSTANG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(106089.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

TRANSAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 49.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07127, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(106614.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

TRANSAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 49.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07131, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(106617.3/267/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



SUNIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 90.614.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour SUNIS HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(106090.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

TRANSNATIONAL FINANCIAL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10, rue de Vianden.

R. C. Luxembourg B 34.227.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX07955, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106113.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

BREFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 90.542.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(106114.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

DOMPE PHARMA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 25.000,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.388.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07780, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(106117.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

BREFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 90.542.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(106115.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.



WHITEFRIARS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 26, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 73.912.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07494, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature

Un mandataire

(106116.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

CD-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 50.564.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07495, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature

Un mandataire

(106118.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

TRIO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 85.276.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature

Un mandataire

(106121.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

TRIO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 85.276.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature

Un mandataire

(106122.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

TRIO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 85.276.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature

Un mandataire

(106125.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.



JARBAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 57.324.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature

Un mandataire

(106127.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

NEW TECHNOLOGY SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 84.248.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature

Un mandataire

(106128.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

STAGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 97.579.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07492, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(106131.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

ULYSSE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 6.864.100,-.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 64.850.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07775, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Signature.

(106133.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

HELUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 90.639.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(106136.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.



ST. JUDE MEDICAL INVESTMENTS B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 93.666.

-

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature.

(106139.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

MIDDLE EAST TWO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 95.546.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(106143.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

FINPIAVE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 72.704.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Signature.

(106146.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

MIDDLE SEA SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.558.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04813, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106147.3/2329/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

ANDROMEDE MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.812.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 1er décembre 2004, que:

L'Assemblée décide de révoquer le Commissaire aux Comptes de la société, en date de ce jour, à savoir Madame Ana De Sousa, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Décharge lui est accordée en date de ce jour.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement du Commissaire aux Comptes révoqué de la société Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité de Commissaire aux Comptes de la société. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04812. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106195.3/2329/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



ST. JUDE MEDICAL ENTERPRISE A.B., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 93.667.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature.

(106148.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

EVENTS AND BUSINESS ORGANISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 22, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 51.038.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX07984, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106161.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

INTERNATIONAL LOCATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 59.207.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX07982, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106162.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

reliure saint-paul, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 21.121.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106163.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

ITEM EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 54.471.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 juillet 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

1. Le mandat de commissaire de la S.à r.l. LUXREVISION avec siège social au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg ayant été remis, Madame Marie-Paule Gremonprez, demeurant boulevard Royal 22-24 à 2449 Luxembourg est nommée nouveau commissaire pour un terme de 6 ans à partir du 1^{er} août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

ITEM EUROPE S.A.

A. Panis

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08686. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106344.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



EVENTS AND BUSINESS ORGANISATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 22, rue du Kiem.

R. C. Luxembourg B 51.038.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX07981, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(106164.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

régie saint-paul, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 26.271.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106165.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

ORBITE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 19.561.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106167.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

PUBLILATINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.875.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106168.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

LA PERLA CUGNANA, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 62.409.

cilibourg B 02.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 juillet 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

1. Le mandat de commissaire de la S.à r.l. LUXREVISION avec siège social au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg ayant été remis, Madame Anne Panis, demeurant rue Glesener, 15 à 1630 Luxembourg est nommée nouveau commissaire pour un terme de 6 ans à partir du 1^{er} août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme LA PERLA CUGNANA S.A.

J.M. Haegeman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08669. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106350.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



REPROLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 21.889.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106169.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

eleven S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 65.929.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106170.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

MEDIAPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.473.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106171.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

VIDEOPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 37.566.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06692, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106172.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

ITEMCO, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 87.951.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 juillet 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

1. Le mandat de commissaire de la S.à r.l. LUXREVISION avec siège social au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg ayant été remis, Madame Marie-Paule Gremonprez demeurant boulevard Royal 22-24 à 2449 Luxembourg est nommée nouveau commissaire pour un terme de 6 ans à partir du 1^{er} août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme

ITEMCO S.A.

A. Panis

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08684. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106353.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



VIDEOFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 30.293.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106173.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

CARREFOUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 44.782.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106174.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

IMPRIMERIE WORRE-MERTENS LES SUCCESSEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 60.776.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106175.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

diffusion saint-paul S.A., Société Anonyme, (anc. ISP-DISTRIBUTION).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 65.930.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106176.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

ALPHA MARINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 84.892.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 15 juillet 2004, que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide d'élire en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat est confirmé en date de ce jour et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04797. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106203.3/2329/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



MERIDIAN CONSEIL EN COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 27.152.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06718, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

Signature.

(106177.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

MISYS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 55.354.

Le bilan au 31 mai 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08233, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Signature.

(106184.3/275/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

MACHEN-IVECO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.091.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

MACHEN-IVECO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(106190.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

MACHEN-IVECO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 27.091.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX06558, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

MACHEN-IVECO HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(106191.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2004.

I.C. PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 50.766.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06367, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(106193.3/565/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



NATURAL GLOBAL RESOURCES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 88.048.

c. Luxeribourg D 00

Le siège social de la société jusqu'alors domicilié par FIDUCIAIRE EUROLUX S.A. au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07398. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106280.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

NATURAL GLOBAL RESOURCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 88.049.

Le siège social de la société jusqu'alors domicilié par FIDUCIAIRE EUROLUX S.A. au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07396. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106286.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

I.P.A.H.C. HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 94.832.

Le siège social de la société jusqu'alors domicilié par FIDUCIAIRE EUROLUX S.A. au 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106291.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

P.G.S.E.F.I., S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 83.744.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2004, réf. LSO-AX05031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Signature.

(106361.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

SPEKTRUM A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 93.220.

_

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 novembre 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert-comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPEKTRUM A.G., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08211. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106592.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



GOLDEN PALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 62.017.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

(106418.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

GOLDEN PALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 62.017.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08407, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

(106421.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

GOLDEN PALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 62.017.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signature

(106423.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

LEGLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 12, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 65.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07119, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour LEGLUX, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(106419.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

BELVIT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003, ainsi que les informations et documents annexes enregistrés à Luxembourg, le 23 décembre 2004, réf. LSO-AX07480; LSO-AX07481 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Signature.

(106552.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



MAGIC EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 15, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 73.147.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue le 30 juillet 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

1. Le mandat de commissaire de la S.à r.l. LUXREVISION avec siège social au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg ayant été remis, Madame Anne Panis, demeurant rue Glesener 15 à 1630 Luxembourg, est nommée nouveau commissaire pour un terme de 6 ans à partir du 1^{er} août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

MAGIC EUROPE S.A.

J.M. Haegeman

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08680. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106355.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

IMMOBILIERE ESPACE KIRCHBERG B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 77.898.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 22 décembre 2004, que le siège social de la société est transféré du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106380.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

BANQUE AUDI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R. C. Luxembourg B 36.510.

EXTRAIT

Il résulte de la décision du liquidateur tenue en date du 22 décembre 2004 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 22, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg, au 560A, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg avec effet au 1er janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106383.3/727/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

FICAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 101.201.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 décembre 2004.

J.-J. Wagner

Notaire

(106550.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



BALTRA INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 63.738.

Conseil d'administration depuis le 16 décembre 2004:

- Me Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, président;
- Me Denis Lenfant, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire;
- Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, 13, rue Beau Site.

Commissaire:

- Monsieur Sébastien Kopp, comptable, demeurant à B-6750 Musson, 24, rue de la Corne au Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BALTRA INVEST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106382.3/255/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

TRANSCONTINENTAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 72.617.

Conseil d'administration depuis le 14 décembre 2004:

- Me Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, président;
- Me Denis Lenfant, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire;
- Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, 13, rue Beau Site.

Commissaire:

- Monsieur Sébastien Kopp, comptable, demeurant à B-6750 Musson, 24, rue de la Corne au Bois.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSCONTINENTAL INVESTMENT S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106427.3/255/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

EUROPEAN FASHION DEPARTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 58.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 ainsi que les informations et documents annexes enregistrés à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08421; LSO-AX08427; LSO-AX08428 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Signature.

(106572.3/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

RISK AND REINSURANCE SOLUTIONS S.A. (2RS), Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R. C. Luxembourg B 94.494.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2004

L'Assemblée décide de nommer LUX-AUDIT REVISION S.à r.l. commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société AUDITAS S.A. Ce mandat entre en vigueur pour l'exercice 2004 et expirera le jour de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006.

Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08976. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106664.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.



C.I.P.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 53.579.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social extraordinairement en date du 23 décembre 2004 que:

- H.R.T. REVISION S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

a été élue Commissaire aux comptes pour une durée de 5 ans, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008, en remplacement de Monsieur Rodolphe Gerbes, Commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08345. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106444.3/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

ARIBA BELGIUM, Société Anonyme, (anc. GOODAX.COM BENELUX FRANCE N.V., en abrégé GOODAX.COM). Succursale: GOODEX LUXEMBOURG.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 82.448.

Extrait de la décision prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 décembre 2004 au siège de la société

Compte tenu du fait que l'activité commerciale de la succursale luxembourgeoise ne répond pas aux espérances de la maison mère belge, le Conseil d'administration confirme, à l'unanimité, la fermeture effective du siège de la succursale luxembourgeoise avec effet au 31 décembre 2004 et la fermeture administrative avec effet au 31 décembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

GOODEX LUXEMBOURG

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX07960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106476.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

R.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 67.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08142, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Signature.

(106591.3/1026/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2004.

DEUTSCHER ATLAS INVESTMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. H. R. Luxemburg B 83.163.

DA MULTIWERT FUND (F.C. P.)
MULTIWERT SUPERFUND (F.C.P.)

Wir möchten die Anleger darüber informieren, dass auf Beschluss des Verwaltungsrates der DEUTSCHER ATLAS INVESTMENT INTERNATIONAL S.A. mit Wirkung zum 4. März 2005 die Fusion des DA MULTIWERT FUND und des MULTIWERT SUPERFUND stattgefunden hat. Das Verwaltungsreglement des DA MULTIWERT F.C.P. tritt mit diesem Datum außer Kraft.

Im März 2005

(00789/755/13) Der Verwaltungsrat.



ACTIVEST LUX KEY FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker.

H. R. Luxemburg B 69.448.

Gemäß Artikel 14 und 17 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 5. April 2005 um 11.00 Uhr an den Gesellschaftssitz.

Tagesordnung:

- 1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers
- 2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2004
- 3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
- 4. Neuwahl des Verwaltungsrates
- 5. Festsetzung der Vergütung von Verwaltungsratsmitgliedern
- 6. Verschiedenes

Die Entscheidungen der ordentlichen Generalversammlung werden durch einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens 5 Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei einer der folgenden Stellen hinterlegen:

- COUTTS BANK VON ERNST AG, Stauffacherstrassen 1, CH-8022 Zürich
- HVB BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme, 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen. Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäß Artikel 17 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens 5 Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz eingeht.

Luxemburg, im März 2005.

I (00314/755/26) Der Verwaltungsrat.

CUTEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.274.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes,
- 2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
- 3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. divers.

I (00565/1017/14) Le Conseil d'administration.

SORELU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 43.534.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mardi 5 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00726/755/18) Le Conseil d'Administration.



UNI-GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 38.908.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav UNI-GLOBAL à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 6 avril 2005 à 14 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004
- 3. Affectation des résultats
- 4. Quitus aux Administrateurs
- 5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- 6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (00499/755/21) Le Conseil d'Administration.

MULTI-MANAGER SOLUTIONS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 96.779.

The quorum requirement of 50% of the outstanding Shares was not satisfied at the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Extraordinary Meeting») of MULTI-MANAGER SOLUTIONS (the «Company») which was held on 10 March 2005.

Notice is therefore hereby given that a

SECOND MEETING

(the «Second Meeting») will be held at the registered office of the Company on 14 April 2005, at 2 p.m. Luxembourg time with the following agenda:

Agenda:

Approval of a proposal to make amendments to the Articles of Incorporation of the Company (the «Articles»), without changing the exclusive object of the Company. Such amendments will include in particular the following provisions:

I. Amendment of Article 1 to the Articles, so as to read as follows:

Art. 1.

There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares a company in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of STRATEGIC SOLUTIONS (the «Company»).»

II. Amendment of Article 23 to the Articles with the inclusion, under A, of a new item (8), regarding the determination of the value of assets which reads as follows:

«(8) In circumstances where the interests of the Company or its shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the Board may take any appropriate measures, such as applying a fair value pricing methodology to adjust the value of the Company's assets, as further described in the sales documents of the Company.»

Voting

Resolutions on the agenda of the Second Meeting will not require any quorum and will be passed by a majority of two-thirds of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Second Meeting.

Forms of proxy (please see below, under «Voting Arrangements») already received for the Extraordinary Meeting which was held on 10 March 2005 will be used to vote at the Second Meeting.

Voting Arrangements

Holders of registered Shares who cannot attend the Second Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the Company's Registrar and Transfer Agent, SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, no later than 12 April 2005, at 5.00 p.m. Luxembourg time.

I (00788/755/38) By order of the Board of Directors.



AVIVA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 32.640.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of AVIVA FUNDS (the «Company») will be held at the registered office of the Company on 5 April 2005, at 3 p.m. CET, with the following agenda:

Agenda:

Approval of a proposal to make amendments to the Articles of Association of the Company (the «Articles»), and accordingly to fully restate the Articles particularly to submit the Company to the Law of 20th December, 2002 relating to undertakings for collective investment (the «Law»). Such amendments will include the following provisions:

- Amendment of article 3 of the Articles so as to read as follows: «The exclusive object of the Company is to place
 the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio. The Company
 may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by part I of the law of 20th December 2002 regarding collective
 investment undertakings, as amended (the «Law»).»
- Amendment of article 16 of the Articles in order to take into consideration the new rules provided for by chapter
 5 of the Law.
- General update of the Articles by amending articles 2, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 30 and 31.

The detailed amendments to the Articles are available for inspection at, or may upon request be received from, the registered office of the Company in Luxembourg.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require a quorum of 50% of the outstanding Shares of the Company and will be taken at a majority of 75% of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

If the Meeting is not able to deliberate and vote on the above mentioned proposal for lack of a quorum, a further Meeting will be convened and held at the registered office of the Company on 10 May 2005, at 3 p.m. Luxembourg time, to consider and vote on the same proposal.

At such further Meeting, there will be no quorum required and resolutions on the agenda of the Meeting will be taken at a majority of 75% of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Forms of proxy already received for the Meeting to be held on 5th April will be used to vote at the further Meeting, if any, to be convened on 10 May 2005.

Voting arrangements

Holders of registered Shares who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the form of proxy sent to them to the Company's registered office, 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, no later than 4th April 2005.

Holders of bearer shares who wish to attend the Meeting or vote at the Meeting by proxy should deposit their share certificates at the registered office of the Fund, or with any bank or financial institution acceptable to the Fund, no later than 1st April. The shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting.

1 (00753/755/43) The Board of Directors.

INTERNATIONAL WINE TASTING & TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 60.570.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

I (00648/045/17) Le Conseil d'Administration.



UNIPATENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde. R. C. Luxembourg B 23.391.

Shareholders are kindly convened to an

ORDINARY GENERAL MEETING

of the Shareholders which will be held on April 4th, 2005 at 11.00 a.m. at the office of the Company, L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde with the following agenda:

Agenda:

- 1. To hear and accept the reports of the Statutory Auditor for 2002, 2003 and 2004,
- 2. To approve the balance sheet, the profit and loss account and to allocate the results of the Company as at December 31st, 2002,
- 3. To discharge the court appointed administrator of the Company («administrateur provisoire») and the Statutory Auditor with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31st, 2002,
- 4. To approve the balance sheet, the profit and loss account and to allocate the results of the Company as at December 31st, 2003,
- 5. To discharge the court appointed administrator of the Company («administrateur provisoire») and the Statutory Auditor with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31st, 2003,
- 6. To approve the balance sheet, the profit and loss account and to allocate the results of the Company as at December 31st, 2004,
- 7. To discharge the court appointed administrator of the Company («administrateur provisoire») and the Statutory Auditor with respect to the performance of their duties during the fiscal year ended December 31st, 2004,
- 8. To take note of the expiration of the mandate of the Statutory Auditor and appoint a new Statutory Auditor,
- 9. To determine the duration of the current mandates of the Directors,
- 10. To dissolve the company in accordance with article 100 § 2 (to be approved by one fourth of the votes cast at the meeting),
- 11. Any other business properly brought before the meeting.

(00754/289/29) The Board of Directors.

AVIVA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 32.640.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AVIVA FUNDS will be held at its registered office, 34, avenue de la Liberté, Luxembourg on Tuesday 5 April 2005 at 15.00 CET for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

- 1. To receive and adopt the Directors' Report and the report of the Auditors for the year ended 31 December 2004.
- 2. To receive and adopt the Statement of Net Assets, Statement of Operations and Changes in Net Assets and Statement of Changes in Shares Outstanding for the year ended 31 December 2004.
- 3. Discharge of the Directors and of the Auditors.
- 4. To appoint the Directors and to authorise the Directors to fix the Auditors' remuneration.
- 5. To appoint the Auditors.

Voting

The Resolutions may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the meeting.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting the holders of bearer shares must deposit their shares not later than 4 April 2005 either at the registered office of the Fund, or with any bank or financial institution acceptable to the Fund, and the relevant deposit receipts (which may be obtained from the registered office of the Fund) must be forwarded to the registered office of the Fund to arrive no later than 4 April 2005. The shares so deposited will remain blocked until the day following the Meeting or any adjournment thereof.

The holders of registered shares need not deposit their certificates but can be present in person or represented by a duly appointed proxy.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office no later than 4 April 2005.

Proxy forms will be sent to the registered shareholders with a copy of this Notice and can be obtained from the registered office.

I (00752/755/31) The Board of Directors.



VALAU S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 35.284.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
- 2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
- 3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. divers.

I (00567/1017/14)

Le Conseil d'administration.

LUNDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 10.793.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2005 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
- 2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
- 3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. divers.

I (00568/1017/14)

Le Conseil d'administration.

ARTA GRAFICA LUXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 58.509.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2005 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- 7. divers.

I (00749/817/18)

Le Conseil d'Administration.

WATERCREEK INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.616.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui se tiendra le 30 mars 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
- 2. Divers.

II (00526/788/13)

Le Conseil d'Administration.



EURYDICE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 82.781.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2005 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

I (00751/817/17) Le Conseil d'Administration.

MAROWINIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.484.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 31 mars 2005 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

I (00646/1023/17) Le Conseil d'Administration.

RENDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 77.389.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qu se tiendra le 1er avril 2005 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

- 1. Constatation du non remplacement des administrateurs démissionnaires en date du 12 janvier 2004 par faute de ces derniers de n'avoir convoqué aucune Assemblée afin de pourvoir à leur remplacement;
- 2. Nomination de trois nouveaux administrateurs;
- 3. Transfert du siège social de la société;
- 4. Divers.

I (00792/655/15)

RICK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 24.836.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le mardi 5 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,



- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décisions sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00750/755/20) Le Conseil d'Administration.

FINANCIERE NATURAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 59.520.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 7 avril 2005 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (00790/755/18) Le Conseil d'Administration.

TIMBERLY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 101.740.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 avril 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (00647/045/16)

Le Conseil d'Administration.

MONTICELLO PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 50.220.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 24 mars 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (00317/795/14)

Le Conseil d'Administration.



HOLDING IMMOBILIERE NOUVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 35.507.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 12 avril 2005 à 9 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- 2. Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.
- 3. Affectation du résultat,
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- 5. Ratification de la démission de Monsieur Van Lanschot comme administrateur et GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A. comme commissaire aux Comptes,
- 6. Ratification de la nomination de Monsieur De Marco comme administrateur et de AUDIT & BUSINESS CONSULTING, S.à r.l., comme commissaire aux comptes,
- 7. Divers.

I (00791/000/19)

Le Conseil d'Administration.

INTERGROUPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 84.565.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 avril 2005 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2004;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. divers.

I (00755/817/17)

Le Conseil d'Administration.

FALCON INVESTMENT HOLDINGS, Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer. R. C. Luxembourg B 39.773.

Notice is hereby given that the

THIRTEENTH ANNUAL GENERAL MEETING

of FALCON INVESTMENT HOLDINGS Société Anonyme will be held at the office of MAITLAND LUXEMBOURG S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg on 24th March 2005, at 3.00 p.m. for the following purposes:

Agenda:

- 1. To receive and adopt the reports of the Directors, Auditors and Commissaire for the year ended 30th September 2004.
- 2. To receive and adopt the balance sheet of the Company at 30th September 2004 and the profit and loss account for the year ended on that date.
- 3. To receive and adopt the consolidated balance sheet of the Group at 30th September 2004 and the consolidated profit and loss account for the year ended on that date.
- 4. To grant discharge to the Directors and Commissaire in respect of the execution of their mandates to 30th September 2004.
- 5. To receive and act on the statutory nomination of the Directors, Auditors and Commissaire for a new term of one year.

Special Business

- 6. To approve the change of the Company's name to HALOGEN HOLDINGS SOCIETE ANONYME and to consequently amend the Company's Articles of Incorporation to give effect to this resolution.
- 7. To approve changing the accounting currency of the Company from Euro to Sterling.



- 8. To renew the authority granted to the Board of Directors of the Company pursuant to Article 7 of the Articles of Incorporation by amending Article 7.1 so as to authorise the Board, for a period of five years from the date of amendment of the Articles of Incorporation of the Company to this effect, to issue shares up to the limit of the authorised share capital of the Company pursuant to and within the terms of this authority.
- 9. To limit the authority granted to the Board of Directors in resolution 8 and to give, in terms of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the JSE Securities Exchange South Africa, the Board of Directors of the Company general authority to issue ordinary shares in the share capital of the Company for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:
 - that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;
 - that issues in the aggregate in any one year may not exceed 10% of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class, provided further that such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15% of the Company's issued share capital of that class, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class; and
 - that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10% of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the Board of Directors.

Notes:

- (i) The resolutions will be validly adopted without any quorum requirements by a majority of the shares present or represented at the meeting.
- (ii) A proxy form is enclosed with this document. You are requested to complete and return the form whether or not you intend to attend the Annual General Meeting.
- (iii) In terms of Article 24.4 of the Company's Articles of Incorporation, a shareholder may appoint a proxy who need not be a shareholder of the Company. Any company being a shareholder of the Company may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.
- (iv) To be effective, the form of proxy, duly completed, must arrive at the registered office of the Company not less than forty-eight hours before the time fixed for the meeting. Proxies sent to the office of a transfer agent for forwarding to the Company, at shareholders' risk, must be received by the transfer agent not less than seven days before the meeting.

Change of Address

Members are requested to advise their relevant transfer agents, whose address can be found on page 2 of this report, of any change of address.

Luxembourg, 31st January 2005.

By order of the Board

CITY GROUP P.L.C.

Group Secretaries

II (00417/000/62)

REALE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 53.651.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on March 24, 2005 at 3.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2004
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Miscellaneous.

II (00321/795/14) The Board of Directors.

INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 13.756.

N'ayant pas atteint le quorum requis lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 mars 2005, Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme INSURANCE PARTICIPATIONS COMPANY S.A., sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, le jeudi 31 mars 2005 à 11.00 heures.

10989



Ordre du jour:

- 1. Emission d'un emprunt obligataire privé assorti de warrants.
- 2. Constatation de la réalisation effective de l'émission de l'emprunt obligataire.
- 3. Pouvoirs conférés au Conseil d'Administration en vue de l'exécution des décisions à prendre.

Pour pouvoir assister à cette Assemblée Générale Extraordinaire, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg ainsi que de faire parvenir toute procuration au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

I (00704/000/17) Le Conseil d'Administration.

CARRIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 75.699.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le vendredi 25 mars 2005 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00541/755/18) Le Consel d'Administration.

ATLANTAS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 33.188.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 24 mars 2005 à 14.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.
- 2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.
- 3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.
- 4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.
- 5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004.
- 6. Renouvellement du mandat des Administrateurs sortants et nomination de Monsieur Philippe Visconti en qualité de nouvel Administrateur.
- 7. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
- 8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social de la Société et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société afin d'être reçues le jour précédent l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2004 peuvent s'adresser au siège social de la Société.

II (00623/755/31) Pour le Conseil d'Administration.



MONTEAGLE HOLDINGS, Société Anonyme.

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 19.600.

Notice is hereby given that the

TWENTY-SECOND ANNUAL GENERAL MEETING

of MONTEAGLE HOLDINGS SOCIETE ANONYME will be held at the office of MAITLAND LUXEMBOURG S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg on Thursday 24th March 2005 at 4.00 p.m. for the following purposes:

Agenda:

- 1. To receive and adopt the reports of the Directors, Auditors and Commissaire for the year ended 30th September 2004
- 2. To receive and adopt the balance sheet of the Company at 30th September 2004 and the profit and loss account for the year ended on that date.
- 3. To receive and adopt the consolidated balance sheet of the Group at 30th September 2004 and the consolidated profit and loss account for the year ended on that date.
- 4. To consider and approve an appropriation of profits.
- 5. To grant discharge to the Directors and Commissaire, in respect of the execution of their mandates to 30th September 2004.
- 6. To receive and act on the statutory nomination of the Directors, Auditors and Commissaire for a new term of one year.

Special Business:

- 7. To renew the authority granted to the Board of Directors of the Company pursuant to Article 7 of the Articles of Incorporation by amending Article 7.1 so as to authorise the Board, for a period of five years from the date of amendment of the Articles of Incorporation of the Company to this effect, to issue shares up to the limit of the authorised share capital of the Company pursuant to and within the terms of this authority.
- 8. To give, in terms of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Listings Requirements of the JSE Securities Exchange South Africa, the Board of Directors of the Company general authority to issue ordinary shares of USD 1.50 each for cash as and when suitable situations arise, subject to the following limitations:
 - that this authority shall not extend beyond 15 (fifteen) months from the date of this annual general meeting and is renewable at the next annual general meeting;
 - that issues in the aggregate in any one year may not exceed 10% of the number of shares of that class of the Company's issued share capital, including instruments which are compulsorily convertible into shares of that class, provided further that such issues shall not in aggregate in any three-year period exceed 15% of the Company's issued share capital of that class, including instruments, which are compulsorily convertible into shares of that class; and
 - that in determining the price at which an issue of shares will be made in terms of this authority, the maximum discount permitted will be 10% of the weighted average traded price of the shares in question, as determined over the 30 days prior to the date that the price of the issue is determined or agreed by the Directors.

Luxembourg, 24th February 2004.

By order of the Board CITY GROUP P.L.C. Group Secretaries

II (00575/631/45)

BELLARY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 101.489.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mars 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 5. Nominations de nouveaux Administrateurs.
- 6. Divers.

II (00615/1023/17) Le Conseil d'Administration.



SOXIPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 45.714.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mars 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

II (00617/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

NAVIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.029.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 23 mars 2005 à 16.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
- 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société conformément à l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
- 6. Nomination de nouveaux Administrateurs.
- 7. Divers.

II (00621/1023/18)

Le Conseil d'Administration.

NOBELS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 101.739.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mars 2005 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2004;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2004;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (00601/045/16)

Le Conseil d'Administration.

METRIX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R. C. Luxembourg B 49.095.

Mesdames et Messieurs les actionnaires de notre société sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra en l'Etude de Maître Paul Decker à L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent, le jeudi 24 mars 2005 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice clos le 30 juin 2003;
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes des exercices clos les 30 juin 2003 et 30 juin 2004;



- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire pour leur mandat en rapport avec l'exercice clos le 30 juin 2003:
- 4. Affectation des résultats des exercices clos les 30 juin 2003 et 30 juin 2004;
- 5. Réception du rapport du liquidateur;
- 6. Nomination d'un commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation;
- 7. Questions diverses.

II (00680/592/19)

POMME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur. R. C. Luxembourg B 46.226.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mars 2005 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
- 4. Nomination statutaires.
- 5. Divers.

II (00614/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

AMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle. AUBERGE CHEZ LE ROY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. VIA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Il résulte des jugements rendus par le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6e Section, siégeant en matière commercial, en date du 6 janvier 2005, que les sociétés AMAN, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-8284 Kehlen, 1, rue des Romains, AUBERGE CHEZ LE ROY, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-4972 Dippach-Gare, 15, rue des Trois Cantons, VIA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant eu son siège social à L-8311 Mamer, 83A, route d'Arlon, ont été dissoutes et leur liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Isabelle Ferand, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de déposer leurs déclarations de créance au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg avant le 26 janvier 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02253. – Reçu 14 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02255. – Reçu 12 euros.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02256. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023883.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck